| Département |
| --- |
| *PAS-DE-CALAIS* |
| Canton |
| *BOULOGNE NORD OUEST* |
| **Commune** |
| ***WIMEREUX*** |

*Arrêté n°2026_531*
*Feuillet n°112*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**
**Liberté - Egalité - Fraternité**
---
**ARRETE DU MAIRE**

*ST/PR/VS*
*Le Maire de la Ville de WIMEREUX,*

*VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,*

*VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,*

*VU, le Code Pénal,*

*VU, le Code de la Route*

*VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,*

*CONSIDERANT, le danger représenté par la chute d'éléments de la cheminée au n°41 rue des Anglais à Wimereux,*

*CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des piétons et de prendre des mesures afin de prévenir les accidents,*

***ARRETE***

*Article 1er : La circulation des piétons sera interdite, considérée comme dangereuse :*
- *sur le trottoir, le long du n°41 rue des Anglais,*
- *à compter de ce jour et ce jusqu'à disparition du danger.*

*Les piétons seront invités à prendre le trottoir d'en face.*

*Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de signalisation.*

*Article 3 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie,*

*Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.*

.../...

*Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.*

*Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.*

*WIMEREUX, le 30 octobre 2026*

*VU, le D.G.S.*

*Le Maire,*
*Jean-Luc DUBAËLE*

